Date de mise en ligne sur le site internet 30 SEP. 2026

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20260928-DEC_V_2026_0093-AU

VILLE DU PUY EN VELAY

DÉCISION

N° DEC_V_2026_0093

Service : Vie citoyenne	**Objet :** Rétrocession d'une case au columbarium

Le Maire de la Ville du Puy-en-Velay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 adoptée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'un certain nombre de compétences à Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT la demande en date du 6 juillet 2026 de Monsieur MARTEL Maurice de rétrocéder à la ville du Puy-en-Velay, la case au columbarium 3 numéro 9, qu'il détient,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accepter de Monsieur MARTEL Maurice, la rétrocession de la case numéro 9 au columbarium 3 au cimetière du Puy-en-Velay, au montant de 849,20 € et selon les conditions énoncées dans le certificat administratif joint en annexe.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville du Puy-en-Velay et le comptable public assignataire, comptable de la trésorerie du Puy-en-Velay, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20260928-DEC_V_2026_0093-AU

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 24 septembre 2026

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 28/09/2026
Qualité : M. le Maire